

Division du travail matériel/intellectuel

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb043_f0223

SourceBoite_043-11-chem | Marx.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 04/05/2021

Division du travail matériel // intellect. 223

A t'or. la division du travail ~~est~~
concernait l'acte réel ; puis div. s/ les
divisions naturelles (forces).

"La division du travail ne devient
réelle division qui a partir du moment
où institue 2 divisions du travail
matériel et du tr. intellectuel."

A partir de ce moment, la esc. peut
réelle imaginer qu'elle est autre chose
que la esc. de la pratique existante et
qu'elle représente vraiment qq chose
sans représenter rien de réel."

Id. 2^e p. 170.

"A partir de ce moment, la esc.
est à un de s'émanciper du monde et
de passer à la formation de la théorie pure,
de la théorie, de la philosophie, du la
monde."



Id.

